



SCHÉMA PLURIANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITÉ

1. Stratégie d'accessibilité de la LFP

La LFP assure, sous l'autorité de la Fédération française de football, la gestion des activités du football professionnel en France. Elle organise, gère, réglemente et assure la promotion du football professionnel, à travers notamment l'organisation et la gestion des championnats de Ligue 1 McDonald's, de Ligue 2 BKT et du Trophée des Champions. À travers son activité et ses compétitions, la LFP s'engage en faveur d'actions sociétales en accord avec ses valeurs et sa mission.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, la LFP met notamment en place une stratégie de développement de l'accessibilité de ses compétitions pour les personnes en situation de handicap. Cette démarche implique notamment l'accès à l'information concernant les compétitions pour les personnes en situation de handicap, dont les informations publiées de façon numérique.

En outre, la Ligue de Football Professionnel déploie une stratégie numérique par le biais de différents supports digitaux proposant du contenu lié aux compétitions qu'elle organise, ces supports à destination du public peuvent prendre la forme entre autres de sites internet ou d'applications mobiles.

Par conséquent, la Ligue de Football Professionnel s'engage conformément au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) à mettre en œuvre un schéma pluriannuel de mise en accessibilité afin de rendre ses services de communication perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes pour les personnes en situation de handicap.

2. Référents accessibilité numérique

Afin de mettre en œuvre son schéma pluriannuel, la Ligue de Football Professionnel mobilise trois salariés ayant un rôle de coordination de projet dont l'un d'eux est désigné référent en accessibilité numérique.

Le salarié désigné référent en accessibilité numérique occupe la position de chef de projet RSE au sein de la direction de la Communication externe et RSE de la Ligue de Football Professionnel. Ce salarié est en charge de déployer le volet sociétal de la stratégie RSE de la Ligue de Football Professionnel. À ce titre, il met en œuvre la stratégie d'accessibilité des



compétitions pour les personnes en situation de handicap au sein de laquelle s'inclut notamment la stratégie d'accessibilité numérique.

Les deux autres salariés en charge de la coordination du projet occupent respectivement les postes de Product Owner au sein de la Direction des Systèmes d'Information et Product Manager Web & Applications au sein de la Direction Digital Produit. Ces deux salariés se répartissent la coordination des actions entre les entités LFP et LFP Média.

Dans le cadre de son plan d'actions pour l'accessibilité numérique, la LFP mettra en œuvre des actions de formation pour le référent en accessibilité numérique et à minima de sensibilisation pour les coordinateurs.

3. Ressources humaines et financières allouées

3.1. Ressources humaines allouées

La mise en œuvre de l'accessibilité numérique implique l'engagement de différentes directions des entités LFP et LFP Media.

Au sein de l'entité LFP, les ressources humaines allouées au projet sont les suivantes :

- Deux coordinateurs de projet dont le référent en accessibilité numérique
- Un Responsable Technique Domaine Digital en support des coordinateurs
- Les contributeurs du site internet

L'entité LFP fait également régulièrement appel à des prestaires afin d'effectuer diverses missions. La LFP intègre donc l'accessibilité numérique au sein du cahier des charges des missions réalisées (conception, développement etc.).

Au sein de l'entité LFP Média, les ressources humaines allouées au projet sont les suivantes :

- Un coordinateur de projet
- Quatre contributeurs du site internet dont le rédacteur en chef
- Un contributeur sur les réseaux sociaux, responsable hiérarchiquement des autres contributeurs
- Cinq développeurs dont le développeur lead

3.2. Ressources financières

La Ligue de Football Professionnelle prévoit un budget prévisionnel lui permettant de couvrir les projets prévus dans le cadre du schéma pluriannuel de mise en accessibilité. Il sera ajusté pour chacune des trois années du plan d'actions et servira à mettre en œuvre les projets mis en place.



4. Formation et sensibilisation des agents

Un plan de formation et de sensibilisation est prévu au cours des trois années du schéma pluriannuel afin de faire monter en compétences les salariés impliqués dans le projet. En premier lieu, une formation au rôle de référent accessibilité numérique sera mise en place à destination du salarié désigné comme tel. Un premier niveau de sensibilisation sera également fourni à l'ensemble des contributeurs et coordinateurs de projet, enfin, les développeurs bénéficieront également d'une formation au code et au développement accessible.

Le premier cycle de formation des participants au projet sera étalé sur les trois années du schéma pluriannuel mis en place. Pour réaliser ces formations, la LFP fera appel à des prestataires spécialisés disposant de la certification Qualiopi.

5. L'organisation interne pour mettre en œuvre les obligations d'accessibilité

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de mise en accessibilité, la LFP a mis en place une organisation interne lui permettant de répondre aux obligations de conformité, mais également d'atteindre ses objectifs d'accessibilité des informations pour les personnes en situation de handicap.

En premier lieu, conformément au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité, la LFP a rédigé un plan d'actions sur trois ans. Ce dernier sera évalué à l'issue de chaque saison sportive dans l'optique de mieux s'adapter au rythme de fonctionnement de l'entreprise. Les plans d'actions annuels seront évalués grâce à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs mis en place.

En outre, pour procéder au pilotage du plan d'actions, des réunions de pilotage de fréquence bimensuelle sont organisées par les coordinateurs du projet. En début et en fin de saison, des réunions impliquant l'ensemble des acteurs internes sont également organisées afin de faire le bilan et de planifier les actions pour la saison à venir.

Enfin, la Ligue de Football Professionnel a mis en place un contact à destination des utilisateurs qui souhaiteraient effectuer des demandes ou réclamations relatives à l'accessibilité. Pour cela, les utilisateurs peuvent contacter l'adresse accessibilite.numerique@lfp.fr. En application du RGAA, la Ligue de Football Professionnel s'engage à accuser réception des réclamations, et à transmettre une réponse aux réclamations dans un délai d'une semaine à compter de la date d'envoi de la réclamation. En cas de réclamation nécessitant un délai plus long que celui initialement prévu, un nouveau délai de réponse sera indiqué à l'utilisateur.

6. L'intégration de l'accessibilité numérique dans les clauses contractuelles

Dans le but de s'assurer de la bonne prise en compte de l'accessibilité numérique dans le cadre de prestations réalisées par des entreprises tierces, la Ligue de Football Professionnel intégrera, à partir de la mise en publication de ce schéma-pluriannuel, des clauses liées à l'accessibilité numérique dans les contrats des prestataires choisis.

7. La prise en compte de l'accessibilité numérique dans les nouveaux projets et prise en compte des personnes en situation de handicap dans les tests utilisateurs

Les nouveaux projets numériques portés par la Ligue de Football Professionnel prendront en compte l'accessibilité numérique dès la conception. Les projets numériques déjà existants intégreront de manière progressive la thématique de l'accessibilité numérique pour arriver à terme à la conformité de l'ensemble des ressources.

8. Les audits de conformité prévus pour l'ensemble des services de communication

Les ressources numériques qui feront l'objet d'un audit de conformité sont les suivantes :

Plateforme	Statut	Échéance
Ligue1.fr	Audit réalisé	Réalisé en septembre 2024
LFP.fr	Audit réalisé	Réalisé en septembre 2024
Mon Petit Gazon (application)	Audit prévu	Prévu en 2025
Mon Petit Prono (application)	Audit prévu	Prévu en 2025
Demande d'autorisation de tournage	Audit prévu	Prévu en 2025
Ligue 1 App	Audit prévu	Prévu en 2026
Coach Ligue 1	Audit prévu	Prévu en 2026
Play L1	Audit prévu	Prévu en 2026
Ligue 1 Pass (application)	Audit prévu	Prévu en 2027
Campus RH	Audit prévu	Prévu à partir de 2027



Ligue 1 Pass (web)	Audit prévu	Prévu en 2027
Mon Petit Gazon (application)	Audit prévu	Prévu en 2027
Mon Petit Prono (application)	Audit prévu	Prévu en 2027
LFP Events	Audit prévu	Prévu à partir en2027
Newsletter interne	Audi prévu	Prévu à partir de 2027

9. Les mesures correctives qui seront prises pour traiter les contenus non accessibles, y compris un calendrier de mise en œuvre de ces mesures, tenant compte du caractère prioritaire des contenus les plus consultés et des services les plus utilisés

Afin de traiter les mesures de correction identifiées à la suite des audits de conformité, les coordinateurs en charge du projet effectuent une priorisation des contenus à traiter en ciblant en priorité les contenus bloquant la navigation des personnes en situation de handicap. La correction des critères identifiés est ensuite attribuée par les coordinateurs de projet aux développeurs ou aux prestataires missionnés pour ce faire. La période de recettage prévue est de 6 mois à compter de la clôture de l'audit.

10. Les mesures d'accessibilité non obligatoires

La Ligue de Football Professionnel prendra en compte dans le cadre des ressources disponibles les mesures d'accessibilité non obligatoires telles que l'accès aux contenus audios et vidéos en langue des signes, la traduction de certains contenus en langage simplifié et tout autre mesure permettant de prendre en compte des critères de niveau triple AAA, des normes internationales.



6 rue Léo Delibes - 75116 Paris
Tél. 01 53 65 38 00

www.LFP.fr